

# concernés par le changement de caisse

## Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 simplifiez vos démarches

Les agriculteurs employeurs de main d'œuvre vont recevoir prochainement un courrier des partenaires sociaux leur proposant de changer de caisse de retraite complémentaire pour leurs salariés. De quoi s'agit-il ? La retraite est composée de deux parties : une retraite de base MSA et une retraite complémentaire obligatoire. C'est sur la cotisation de cette dernière que le changement porte.

La grande majorité des employeurs doit actuellement établir deux déclarations trimestrielles de salaires, l'une pour la MSA de Picardie et l'autre pour la caisse de retraite complémentaire (AG2R ou HUMANIS). Afin de ne plus faire qu'une seule déclaration, les partenaires sociaux de la région Picardie ont saisi la Fédération Nationale des organismes de retraite complémentaire (AGIRC-ARCCO), dans le cadre d'une clause dite de « respiration » pour ouvrir, à chaque exploitant, le droit de changer de caisse de retraite complémentaire.

L'AGIRC-ARCCO ayant répondu favorablement à cette demande, il

revient désormais à chaque exploitant agricole qui le souhaite de faire une demande d'adhésion à la CAMARCA (groupe AGRICA) dont les cotisations sont appelées par la MSA (voir formulaire ci-dessous). Voici les réponses aux questions pratiques sur les différentes étapes que doivent suivre les exploitants agricoles pour rattacher leurs salariés non cadres – présents ou à venir – à la CAMARCA (groupe AGRICA), au regard de leur retraite complémentaire.

### Cette démarche est-elle obligatoire ?

Attention, ce n'est pas une obligation même si la FRSEA Picardie conseille vivement aux exploitants de franchir le pas. Ensuite, celles et ceux qui souhaitent changer de caisse, disposent d'un délai courant jusqu'au 15 décembre 2013.

### Qui est concerné par cette possibilité de rattachement ?

D'une certaine manière, TOUS les exploitants agricoles relevant des conventions collectives départementales (polyculture-élevage-CUMA-ETA 02-60-80, cultures

spécialisées et les propriétaires forestiers sylviculteurs 02) sont concernés par cette possibilité. Il s'agit plus précisément :

- des agriculteurs ayant actuellement de la main d'œuvre (CDI, CDD, saisonniers, apprentis) et affiliés à l'AG2R ou HUMANIS ;
  - des agriculteurs qui ont eu de la main d'œuvre par le passé, affiliés à l'AG2R ou HUMANIS ;
  - des agriculteurs qui n'ont jamais eu de main d'œuvre mais qui pourraient en avoir à l'avenir et qui, sans le savoir, sont affiliés à l'AG2R ou HUMANIS ;
- Finalement, ne sont pas concernés par cette démarche les exploitants agricoles déjà affiliés à la CAMARCA (Groupe AGRICA) pour la retraite complémentaire (une ligne «retraite non cadres» apparaît sur le bordereau d'appel de cotisations MSA).

### Quelles démarches doivent effectuer les exploitants intéressés par cette possibilité de rattachement ?

Un bulletin d'adhésion vous sera adressé dans les jours à venir. Il est également mis à disposition sur le site internet de vos

USA/FDSEA respectives. Si vous souhaitez opter pour une adhésion à la CAMARCA (groupe AGRICA), vous êtes invités à compléter et retourner directement votre bulletin d'adhésion à AGRICA, Direction Retraite, service délégation et relations entreprises, 21 rue de la Bienfaisance, 75382 Paris Cedex 08 avant le **15 décembre 2013**.

Pour plus de précisions, vous pouvez joindre les services d'AGRICA au 01.71.21.50.78 ou 01.71.21.61.44.

Dès réception du bulletin d'adhésion, AGRICA se chargera d'informer la caisse quittée (AG2R ou HUMANIS) et communiquera à la MSA les informations nécessaires à l'appel des cotisations de retraites complémentaires. AGRICA vous adressera un accusé de réception à conserver précieusement.

### A quelle date prendra effet le changement de caisse ?

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Un tel rattachement entraîne-t-il un surcôt pour les exploitants et les salariés, voire une

### baisse de la pension de retraite complémentaire pour ces derniers ?

Absolument pas ! Les cotisations, tant au niveau des taux applicables que de la répartition de ces derniers, entre exploitants et salariés, resteront identiques. Quant aux pensions de retraite complémentaire des salariés concernés, le rattachement la CAMARCA (groupe AGRICA) n'impactera en rien leurs droits.

### Que faire si vous ne recevez pas le courrier et le bulletin d'adhésion d'AGRICA ?

Vous avez quand même intérêt à opter pour le changement de caisse sauf si vous êtes certain d'être déjà affilié à la CAMARCA (groupe AGRICA).

Dans le doute, il est préférable de remplir et retourner le formulaire d'adhésion que vous pouvez obtenir auprès du service main d'œuvre de la FDSEA de l'Oise ou en le téléchargeant sur le site : [www.fdsea60.fr](http://www.fdsea60.fr).

SANDRINE FENAU - USA 02

PASCAL SAVARY - FDSEA 60

THOMAS QUENNEHEN - FDSEA 80

## Le bulletin d'adhésion à compléter et à retourner pour le 15 décembre au plus tard

Il s'agit de la date de début d'activité et non celle d'un éventuel changement de statut juridique. Vous pouvez la retrouver sur votre extrait kbis ou, à défaut, sur le site <http://avis-situation-sirene.insee.fr>.

Informations non indispensables.

Cette date ne correspond pas forcément à la date de création et ne concerne que les sociétés.

N'indiquez que les salariés permanents (CDI). Si vous n'embauchez que des CDD, indiquez «0».

7,5 % (6 % au taux contractuel de 125 %) sauf taux relevant d'un accord d'entreprise spécifique.

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS CHOIX DES INSTITUTIONS D'ADHÉSION		RETRAITE COMPLÉMENTAIRE agirc et arrco	
Bulletin d'adhésion			
<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHÉRENTE</b>			
Nom ou raison sociale :	EARL DU BONHEUR	Date de création :	01/04/1998
Sigle et/ou enseigne commerciale :	EARL		
Forme juridique :	SOCIÉTÉ CIVILE	N° de RC ou RM :	
Adresse (siège social) :			
Code postal :	60 000	Ville :	BEAUVAIS
Tél. :		Fax :	
E-mail :			
Adresse correspondance :			
Convention collective applicable :	des Exploitations, entreprises agricoles & CUMA de l'Art du 29/07/63		
Activité économique :	AGRICULTURE	Syndicat professionnel :	
N° SIRET :	390 450 379 000 17	Code NAF :	0111Z
Date d'immatriculation :	01/02/1998	(date d'immatriculation au registre du commerce pour les sociétés et commerçants, au répertoire des métiers pour les artisans, déclaration en Préfecture pour les associations)	
Nombre de salariés non cadres :	2	Nombre de salariés cadres :	0
Exploitez-vous plusieurs établissements (usines, agences, succursales, ...) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Si oui, en préciser les adresses :			
<b>Conditions générales de cotisations appliquées dans votre entreprise :</b>			
Taux de cotisation à l'Arrco :	7,5%	(2) ;	
Répartition des cotisations pour l'Arrco :	50	% part employeur, 50	% part salarié
<b>DATE D'EFFET CHOISIE DU CHANGEMENT D'INSTITUTION :</b> 01, 01, 2014			
<b>ADHÉSION DE L'ENTREPRISE</b>			
Je soussigné(e) <sup>(1)</sup> DUPONT JEAN, agissant en qualité de GERANT déclare :			
- adhérer à CAMARCA, institution membre de l'Arrco, en application de l'Accord du 8 décembre 1961, de ses annexes et avenants ;			
- adhérer à AGRICA RETRAITE AGIRC, institution membre de l'Agirc, en application de la Convention collective nationale du 14 mars 1947 ;			
et m'engage à respecter les dispositions actuelles et futures des accords collectifs précités.			
Fait à :	BEAUVAIS	le :	15/10/2013
Signature et cachet de l'entreprise adhérente (précédé de la mention « Lu et approuvé »)			
(1) Ce document ne peut être signé que par une personne ayant pouvoir d'engager l'entreprise sans restriction ni réserve.			
(2) Le taux d'appel est de 125 % du taux contractuel.			
Groupe AGRICA		CAMARCA, institution de retraite complémentaire régie par le Code de la Sécurité sociale 21 rue de la Bienfaisance, 75382 Paris cedex 08 <a href="http://www.groupeagrica.com">www.groupeagrica.com</a> Membre de la Fédération Arrco. Membre du GIE AGRICA GESTION - RCS Paris n° 493 373 682	
		AGRICA RETRAITE AGIRC, institution de retraite complémentaire régie par le Code de la Sécurité sociale 21 rue de la Bienfaisance, 75382 Paris cedex 08 <a href="http://www.groupeagrica.com">www.groupeagrica.com</a> Membre de la Fédération Agirc. Membre du GIE AGRICA GESTION - RCS Paris n° 493 373 682	